

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2020/2 – 2

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt, le 26 du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Marcel les Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni salle d'activités – place des Ecoles, sous la présidence de sous la présidence de Yves LÉVÈQUE – Maire,

Présents : LÉVÈQUE Yves, CONSTANT Nelly, ZUCCHIATTI Jean-Michel, DUVERGER Frédérique, DUC Bruno, ZUCCHIATTI Isabelle, OSRAFIL Lakhdar, BRAILLON Karine, BELLERRE Denis, TIALET Evelyne, BRAILLON Patrick, ZAMOUM Florence, SOTERAS Frédéric, FERRENT-REBOUL Line.

Excusés :

Absents : LAURENT Alexandre

Secrétaire : CONSTANT Nelly

OBJET : CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur Yves LÉVÈQUE - Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Saint Marcel les Sauzet un effectif maximum de 4 adjoints.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-2,
Après avoir entendu l'exposé précédent,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des suffrages exprimés, décide :

D'APPROUVER la création de 3 postes d'adjoints au maire

DE CHARGER Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Saint-Marcel-les-Sauzet, le 27 mai 2020

Le Maire,

